

La Déclaration d'Aranjuez

Mise en réseau de la culture et du patrimoine : Réussir les connexions transnationales au travers des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe

Les Participants au Forum d'Aranjuez,

Remerciant les autorités de l'Espagne d'avoir accueilli le Forum consultatif annuel des Itinéraires culturels à Aranjuez, les 29 et 30 octobre 2015,

Rappelant la Déclaration de Santiago de Compostelle du 23 octobre 1987,

Faisant référence à la Déclaration de Colmar (2012), la Déclaration d'Innsbruck (2013) et la Déclaration de Bakou (2014), qui demandaient aux Etats membres du Conseil de l'Europe ainsi qu'aux Etats non membres intéressés, n'ayant pas encore adhéré à l'Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels (APE), de considérer leur adhésion dès que possible, afin d'augmenter l'impact du programme ainsi que sa portée géographique ;

Félicitant dans ce contexte l'Arménie d'avoir adhéré à l'APE depuis le Forum 2014 et demandant aux participants au Forum venant d'Etats non encore membres de promouvoir l'adhésion auprès de leurs autorités nationales,

Remerciant la Lituanie pour l'invitation, acceptée par le Conseil de direction de l'APE, d'accueillir le Forum consultatif en 2016 et invitant d'autres Etats membres à envisager d'accueillir le Forum en 2017 (l'année du 30^e anniversaire du programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe) ;

Se félicitant du soutien constant de l'Union européenne pour le programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe dans le cadre des activités conjointes avec la Commission européenne et au travers du dialogue régulier avec le Parlement européen,

Se félicitant également de la coopération accrue avec les autres organisations internationales dans le domaine, en particulier l'Organisation mondiale du Tourisme des Nations Unies (OMT),

Remerciant encore une fois le Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg de son soutien constant du programme, en particulier par l'accueil de l'APE et de l'Institut européen des Itinéraires culturels (IEIC) à Luxembourg,

Notant les progrès dans le suivi des recommandations figurant dans la Déclaration de Bakou, et notamment :

- le travail en 2015 de la Taskforce des Itinéraires culturels établie lors du Forum de Bakou, qui a déjà démontré son utilité en tant qu'outil de communication entre les itinéraires certifiés par le Conseil de l'Europe et en tant que plateforme d'action conjointe ;
- l'établissement, à la suite de l'appel lancé à Bakou, d'un groupe de travail conjoint entre le Conseil de direction de l'APE et la Taskforce dans le but d'explorer des principes de coopération qui pourraient être définis entre les institutions nationales concernées et les itinéraires culturels présents sur leurs territoires;

- le travail poursuivi par l'IEIC et les itinéraires en dans l'objectif d'attirer la participation de nouveaux publics au le programme, notamment par le développement du nouveau site internet de l'IEIC, des activités sur les réseaux sociaux, l'organisation de voyages de bloggeurs sur les itinéraires et la création d'une plate-forme de bloggeurs, d'une chaîne YouTube, etc. ;
- la mise en œuvre depuis octobre 2014 par les membres du Réseau d'Etudes sur les Itinéraires culturels (NCRS) d'un programme Erasmus + (HECTOR) et l'organisation de l'Université d'été 2015 à Osnabrück (2-5 juin) dans le cadre de ce programme, avec la participation de professeurs et d'étudiants des universités concernées ;
- la signature le 1er septembre 2015 d'un nouveau programme entre le Conseil de l'Europe et l'Unité Tourisme de la DG-Croissance de la Commission européenne visant la poursuite du renforcement des capacités des itinéraires et des nouveaux projets ;
- la création d'un nouvel intergroupe du Parlement européen sur le Développement du tourisme européen, le patrimoine culturel, les chemins de Saint-Jacques et autres itinéraires culturels européens, et le dialogue engagé avec ce groupe, notamment dans le cadre d'une présentation du programme des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe (Bruxelles, le 27 mai 2015) ;
- la session plénière sur les itinéraires culturels organisée dans le cadre de la première Conférence mondiale UNESCO / OMT des Ministres de la Culture et du Tourisme (Siem Reap, Cambodge, février 2015) modérée par le Conseil de l'Europe ;
- la Table ronde sur les Stratégies du Tourisme organisée par l'IEIC le 16 septembre 2015 dans le cadre de la Présidence du Conseil de l'Union européenne et en introduction du Forum européen du tourisme de la Commission européenne ;

Affirmant l'importance des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe « qui illustrent de manière tangible, par des parcours européens transfrontaliers, le pluralisme et la diversité de la culture européenne fondée sur des valeurs partagées et qui favorisent le dialogue et la compréhension entre les peuples » et rappelant que ce sont « des outils essentiels de sensibilisation au patrimoine européen commun conçu comme la pierre angulaire de la citoyenneté européenne, un moyen d'améliorer la qualité de vie et une source de développement social, économique et culturel » (Résolution Res/CM(2013)66 confirmant l'établissement de l'Accord partiel élargi sur les itinéraires culturels),

Approuvent les recommandations suivantes, qui résultent des discussions tenues dans les quatre ateliers du Forum d'Aranjuez, et conviennent de les communiquer aux organes statutaires du programme des itinéraires culturels :

En ce qui concerne le rôle des organisations internationales dans le soutien des initiatives transnationales des itinéraires culturels

Les participants à l'atelier sur ce thème,

Se félicitent de l'intérêt des autres organisations internationales œuvrant dans le domaine pour le programme des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe et de leur soutien ;

Confirment la valeur du programme des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe en tant que modèle unique de coopération transnationale ;

Soulignent l'importance de rechercher des synergies et d'éviter la duplication entre les acteurs au niveau international par la mise en œuvre d'activités qui permettent chaque organisation de contribuer aux actions menées selon ses missions, portée et ses compétences spécifiques;

Encouragent et promeuvent l'interaction sur le terrain quand des sites du Patrimoine mondial de l'UNESCO coïncident avec des itinéraires culturels ;

Demandent que les organisations donateurs, y compris les organisations gouvernementales, tiennent compte de la certification par le Conseil de l'Europe dans leurs programmes de financement.

Dans le contexte de la valorisation des itinéraires culturels par le tourisme

Les participants à l'atelier sur le thème du tourisme culturel,

Notant l'affirmation contenue dans la Résolution CM/Res(2013)66 selon laquelle :

« L'APE appuie les réseaux et les échanges entre les opérateurs des itinéraires culturels et les autres partenaires dans le domaine du tourisme culturel, notamment pour :

- l'élaboration d'une vision et d'une stratégie communes visant à faire des itinéraires culturels des produits touristiques ;
- la mise en place de partenariats destinés à accroître les ressources disponibles pour le tourisme culturel en Europe ;
- le recensement et la diffusion d'exemples de bonnes pratiques.

L'APE contribue à l'élaboration de nouvelles orientations et normes en matière d'itinéraires culturels et de tourisme culturel pour répondre aux défis et aux préoccupations des sociétés modernes.

L'APE met au point des méthodologies pour la promotion du tourisme culturel transfrontalier, »

Rappelant la Déclaration de Bakou, qui constate un "passage progressif d'un tourisme de consommation à un tourisme de participation, où la qualité et la diversité des paysages constitue une ressource commune et un critère de choix (tel que décrit dans le Préambule à la Convention européenne du paysage) et où le respect des cultures et des destinations rend attractifs des sites plus confidentiels que ceux qui sont notoirement connus »,

Demandent au Conseil de l'Europe de promouvoir et de communiquer sur le programme des itinéraires culturels en tant que « marque de qualité » dans tous les domaines d'activité liés au tourisme ;

Demandent que le Conseil de l'Europe et l'Institut européen Itinéraires culturels examinent la possibilité d'introduire un critère de durabilité environnementale dans l'évaluation des itinéraires certifiés et des projets candidats ;

Encouragent les itinéraires à continuer à partager leurs expériences positives de coopération avec le secteur du tourisme et demande à l'Institut européen des Itinéraires culturels de rechercher des partenariats potentiels dans le domaine du tourisme durable afin d'assurer l'accès de tous à la culture et au patrimoine tout en développant des chaînes de valeur ajoutée socio-économiques ;

En ce qui concerne le rôle et l'implication des jeunes européens dans la conservation du patrimoine culturel

Les participants à cet atelier, organisé pour et avec de jeunes européens,

Reconnaissant encore une fois le besoin d'attirer et d'impliquer de plus en plus de jeunes dans les itinéraires culturels – non seulement en tant que « consommateurs » mais aussi comme initiateurs et acteurs dans leur développement,

Se félicitant du travail du ministère de la Culture de l'Espagne sur la jeunesse et le patrimoine et de celui de l'Institut européen des Itinéraires culturels visant les nouveaux publics et la jeunesse,

Prenant note du développement du Réseau d'études sur les Itinéraires culturels (NCRS) qui permet une plus grande participation des étudiants dans les activités du programme, notamment lors des Universités d'été, ainsi que l'organisation de stages à l'IEIC et aux centres des itinéraires culturels ;

Se félicitant aussi des activités organisées dans le cadre du projet HECTOR et se réjouissant de la mise en œuvre prochaine d'autres programmes européens d'études sur les itinéraires culturels ;

Encouragent les itinéraires culturels du Conseil de l'Europe à continuer d'adapter leurs activités aux nouveaux publics et aux façons différentes de voyager et de visiter l'Europe, notamment par le développement et l'utilisation de nouvelles technologies et des nouveaux médias ;

Appellent à la mise en place d'une plate-forme d'échange entre les jeunes dans le cadre du programme des itinéraires culturels, comprenant une base de données de recherches et d'études sur ce thème, et demandent que la dimension « jeunesse » soit un élément permanent des forums consultatifs annuels ;

Demandent au secrétariat du Conseil de l'Europe et à l'IEIC d'explorer la coopération potentielle avec d'autres activités centrées sur la jeunesse, telles que la Carte Jeunesse et d'autres programmes ;

Concernant la démocratie et les itinéraires culturels – la participation transversale à l'échelle locale et internationale

Les participants à l'atelier sur ce thème,

Se référant à la Résolution CM/Res(2013)66 du Comité des Ministres qui affirme que l'APE sur les itinéraires culturels « renforce[ra] la dimension démocratique des échanges et du tourisme culturel par l'implication de réseaux et d'associations sur le terrain, de collectivités locales et régionales, d'universités et d'organisations professionnelles »,

Conscients que les itinéraires culturels doivent, d'un côté, encourager et promouvoir la participation à la culture et l'appréciation du patrimoine culturel à tous les niveaux de la société, dans les zones rurales et urbaines et surtout dans les régions les moins accessibles et, de l'autre, qu'ils doivent faire preuve du fonctionnement démocratique des structures de leurs réseaux,

Soutiennent et encouragent l'action des itinéraires favorisant l'accès à la culture du public le plus large possible et encouragent toutes les parties prenantes du programme à défier, à établir et à maintenir des outils de gouvernance formelle ou informelle afin d'assurer la participation démocratique, le partage des responsabilités et une gouvernance efficace aux différents niveaux du programme :

Recommandent les objectifs suivants:

- le renforcement des relations entre l'IEIC, Le Conseil de direction de l'APE, la Taskforce des itinéraires et le Réseau d'études sur les Itinéraires culturels ;
- la promotion d'une approche ascendante associant les communautés locales et autres parties prenantes dans des structures de gouvernance participatives pour les itinéraires culturels ;
- la création de modèles d'itinéraires culturels durables et respectueux de l'environnement ;
- l'établissement de relations et de synergies entre les comités scientifiques des itinéraires culturels ;
- la coordination de synergies avec l'UNESCO et ses comités consultatifs pertinents (ICOMOS, ICOM, ICCROM, UICN), notamment par l'élaboration de plans de gestion d'itinéraires culturels qui énoncent des objectifs communs ;
- la promotion par les itinéraires culturels de la culture, en tant que moteurs de la diffusion des valeurs européennes ;
- l'encouragement des régions d'Europe à promouvoir la coopération transnationale par le moyen des itinéraires culturels.

Enfin, les participants décident de poursuivre le dialogue et l'interaction sur ces questions dans le cadre du suivi du Forum d'Aranjuez et en préparation du Forum consultatif des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe 2016 à Vilnius.

Aranjuez, le 30 octobre 2015